

COMPTE-RENDU – REUNION PUBLIQUE - GRIGNY

Mot d'accueil

Mme Agnese BERTELLO, Présidente de la Commission particulière du débat public (CPDP) sur l'eau potable en Île-de-France, a accueilli les participants à la réunion publique de Grigny. Elle a présenté son rôle en tant qu'animatrice et gardienne du temps pour la soirée.

En guise d'introduction, **Mme BERTELLO** a présenté de manière succincte la Commission nationale du débat public (CNDP), en évoquant son statut d'autorité administrative indépendante vis-à-vis du porteur de projet et des pouvoirs publics. Elle a listé les valeurs que la CNDP, et par conséquent la CPDP, ont à cœur de porter : indépendance, transparence, neutralité, mais aussi des principes d'argumentation, d'égalité de traitement et d'inclusion de tous dans la discussion.

En outre, **Mme BERTELLO** est revenue sur le calendrier du débat. Le maître d'ouvrage (SEDIF) a saisi la CNDP en août 2022 sur son projet d'implantation d'une nouvelle technologie de traitement de l'eau potable dans trois de ses usines à Choisy-le-Roi, Méry-sur-Oise et Neuilly-sur-Marne. Le débat a débuté le 20 avril 2023, et se terminera le 20 juillet. Au 5 juillet, une trentaine d'événements ont été réalisés par l'équipe du débat pour informer les citoyens franciliens et leur permettre de donner leur avis. Ces rencontres ont pris la forme de différentes modalités : rencontres de proximité, débats mobiles, ou encore ateliers de travail... Pour poursuivre son introduction, la **Présidente de la CPDP** a présenté les objectifs de ce débat : questionner l'opportunité du projet au regard de ses objectifs de réduction des polluants et de suppression du calcaire et du chlore, mais aussi interroger sa proportionnalité au regard des enjeux climatiques, énergétiques et socioéconomiques, tout en identifiant des alternatives et en produisant des recommandations opérationnelles. Ce débat donnera lieu à la rédaction d'un compte-rendu final, dont la publication est prévue au 20 septembre 2023. Le porteur de projet (SEDIF) aura ensuite trois mois pour détailler sa prise en compte des résultats du débat.

Pour finir, **Mme BERTELLO** a rappelé les règles du jeu du débat public : bienveillance, écoute et respect réciproques sont essentiels pour échanger de manière apaisée. La concision et le respect des temps de parole sont également nécessaires pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir s'exprimer.

Elle a laissé la parole au maître d'ouvrage pour présenter son projet.

Présentation du SEDIF

M. Arnold CAUTERMAN, Directeur général des services techniques du SEDIF, a annoncé qu'il allait se concentrer sur les aspects techniques du projet. Il a d'abord affirmé que l'objectif premier du projet était la santé des usagers, dans un contexte de changement climatique qui a des effets sur la ressource en eau, mais également dans un contexte de pollution généralisée du vivant. Face à ces phénomènes,

débat public organisé par

le SEDIF a conclu qu'il fallait traiter l'eau, de manière curative, sans pour autant y opposer les actions de préservation de la ressource.

M. Eric REQUIS, Directeur général adjoint du SEDIF, a expliqué qu'il allait centrer sa présentation sur les attentes des usagers du SEDIF en matière d'eau, et sur les enjeux économiques du projet. Il a d'abord indiqué que le SEDIF réalisait chaque année une enquête auprès de ses usagers recueillant ainsi leur satisfaction ou mécontentements, et leurs attentes. Il apparaît alors que les usagers réticents à consommer l'eau du robinet dénoncent principalement la teneur en calcaire de l'eau, mais aussi son goût dû au chlore. Il est ensuite revenu sur l'aspect économique du projet, en affirmant que le coût annoncé, bien qu'impactant les factures des usagers, devrait rester maîtrisable dans le temps. Pour justifier ce coût, soit 870 millions d'euros, **M. REQUIS** a rappelé les avantages économiques que ce projet pourrait avoir : réduire le calcaire devrait permettre de prolonger la durée de vie des appareils électroménagers, réduire la consommation de lessive, de shampoings, gels douche et détergents, et *in fine* réduire les dépenses des usagers en la matière. Il a souligné que cela ne serait possible qu'avec un travail d'accompagnement des consommateurs, et de changement de leurs comportements en matière d'eau potable.

M. Philippe RIO, Maire de Grigny, a ensuite pris la parole. Il a d'abord adressé une critique au débat public en affirmant que son nom « L'eau potable en Ile-de-France » n'était pas approprié, puisqu'il est centré sur le projet du SEDIF. Il a également énoncé des points manquant dans la discussion, notamment la question de l'interconnexion des réseaux en Ile-de-France. En ce sens, il a affirmé que le débat devrait également impliquer les 8 autres millions d'habitants de la région, et non seulement les 4 millions fournis par le SEDIF.

Dans un second temps, il s'est concentré sur le projet du SEDIF en rappelant qu'un premier projet de filtration membranaire pour l'usine d'Arvigny à Savigny-le-Temple avait été refusé pour des motifs environnementaux. Cela illustre le caractère contesté du projet actuel qui suscite de nombreuses interrogations, alors même que la décision a été prise de manière unilatérale par le SEDIF, selon M. le Maire. Il a ajouté que les augmentations de consommation d'eau et d'électricité découlant de ce projet, dans un contexte d'appels à la sobriété, ne faisaient que renforcer la controverse. **M. RIO** a rappelé que des alternatives existent, employées par d'autres opérateurs, et qu'il fallait les étudier. Il a également appelé à la réalisation d'un Grenelle de l'eau en Ile-de-France, afin d'ouvrir la discussion et prendre des décisions communes. Enfin, il a terminé son intervention en évoquant la question du pouvoir d'achat, cruciale pour les populations précaires de Grigny.

Mme Agnese BERTELLO, Présidente de la Commission particulière du débat public, a répondu à M. le Maire de Grigny concernant le titre du débat public. Celui-ci reflète un enjeu crucial du débat, qui est la question des interconnexions, et que M. le Maire a lui-même évoqué dans son intervention. Elle a également rappelé l'organisation de l'Agora de l'eau, dernier grand événement du débat public, qui se tiendra le 12 juillet à Paris. Cette rencontre réunira les autorités organisatrices et opérateurs de l'eau en Ile-de-France, des élus, des représentants de l'Etat et des citoyens, pour discuter de ces enjeux

stratégiques et de gouvernance.

M. Régis TAISNE, Chef du département « cycle de l'eau » à la FNCCR, a rappelé que la Fédération Nationale des Collectivités concédantes et régies n'a pas pris position sur ce projet, mais qu'il est venu soumettre des interrogations à titre personnel. Il a d'abord relevé que le caractère uniquement curatif de ce projet actait de l'échec des diverses politiques de prévention des pollutions et de protection de la ressource. Il a également souligné que ce projet risquait de donner une mauvaise image de l'eau du robinet, de la faire apparaître comme mauvaise, obligée d'être traitée, bien qu'elle respecte la réglementation européenne. Aussi, les territoires voisins du SEDIF pourraient remettre en question leur confiance dans leur propre eau, et s'interroger sur la nécessité d'adopter à leur tour une telle technologie, alors même qu'ils n'en auraient pas les moyens. Enfin, il a évoqué la question de l'accès à l'eau, et notamment la potentielle désolidarisation des populations les plus démunies du service public de l'eau, du fait de l'augmentation de son coût.

Temps d'échanges

Mme Agnese BERTELLO, Présidente de la Commission particulière du débat public, a ensuite ouvert le temps d'échanges avec la salle, sous la forme de questions-réponses.

Questions :

M. Aristide MEDOKPO, Habitant de Grigny, a adressé sa question à M. TAISNE, et a cherché à savoir pourquoi le temps de mise en œuvre de la réglementation européenne depuis 2020 était si long, et si le degré et la teneur des polluants présents dans l'eau n'avaient pas changé depuis.

Mme Sarah CHABROT, Habitante et élue, a fait remarquer que ce projet ne permet pas une vraie dépollution de l'eau dans la mesure où les polluants doivent être reversés dans le milieu naturel. Elle a demandé pourquoi le SEDIF n'envisageait pas plutôt d'accompagner les acteurs qui polluent en amont, ou encore de construire des stations de dépollution des eaux de pluie, comme à Champigny, ce qui semble moins onéreux.

Mme Catherine X, Association Eau Publique Orge Essonne, a exprimé son inquiétude vis-à-vis du projet. Elle a demandé pourquoi la discussion ne portait pas sur la qualité de l'eau en sortie des usines avec l'OIBP, qui sera trop pure et devra donc être mélangée avec une eau traitée de manière conventionnelle pour être propre à la consommation.

Mme DEBY, Habitante de Grigny, a cherché à savoir si le SEDIF avait demandé aux usagers quels étaient leurs problèmes de santé.

Réponses :

M. Régis TAISNE, Chef du département « cycle de l'eau » à la FNCCR, a répondu à la question de **M. MEDOKPO** concernant les délais de mise en œuvre de la réglementation européenne. En effet, les Etats membres de l'Union européenne ont un à trois ans pour transposer les directives dans la réglementation nationale, ce qui explique les délais de mise en œuvre. Il a affirmé qu'il n'y avait pas eu d'évolution sensible, pendant ce laps de temps, de la qualité de l'eau. Il a tout de même relevé que les Etats ne s'étaient pas accordés sur une liste de molécules « pertinentes » jugées problématiques et à traiter. Chaque Etat est libre d'établir sa propre liste et ses propres seuils.

M. Arnold CAUTERMAN, Directeur général des services techniques du SEDIF, a abordé la question du rejet des polluants dans le milieu naturel. Il s'est appuyé, dans sa réponse, sur des études faites par les services de l'eau de Lausanne, qui ont relevé trois possibilités concernant le concentrât : le traiter par un rejet vers des stations de dépollution ; l'évaporation ; ou le remettre dans le milieu naturel dès lors que celui-ci peut l'accueillir. Pour les usines du SEDIF, les fleuves et rivières concernées seraient en capacité d'accueillir ces rejets. Il a rappelé que le SEDIF travaille aussi, sur le long terme, à la prévention des pollutions en amont, mais que celles-ci restent difficiles à traiter car diffuses. Ainsi, avec ce projet, le SEDIF répondrait à une nécessité de court terme, dans l'immédiat. Il a ajouté qu'il ne serait pas nécessaire de reminéraliser l'eau à la sortie de l'OIBP.

M. Eric REQUIS, Directeur général adjoint du SEDIF, a répondu à Mme DEBY en expliquant que dans l'enquête réalisée par le SEDIF, la question des problèmes de santé des usagers n'était pas posée.

M. Philippe RIO, Maire de Grigny, a affirmé que le coût annoncé de 870 millions d'euros était une estimation et risquait d'être bien supérieur au final. Il a avancé que cette technique d'OIBP n'était pas nécessaire pour réduire le chlore et le calcaire puisqu'il existe des alternatives chez d'autres acteurs de l'eau. Il a aussi souligné qu'il était nécessaire de penser l'accompagnement des agriculteurs pour passer à une agriculture biologique. Il a reproché au SEDIF de privilégier une solution, sans considérer les alternatives.

M. Régis TAISNE, Chef du département « cycle de l'eau » à la FNCCR, a rappelé qu'il était compliqué d'intervenir sur la protection des cours d'eau pollués, surtout en matière de pollution diffuse. Toutefois, il a insisté sur le fait que des mesures doivent être prises pour contraindre l'agriculture à adapter sa production : d'abord par l'Etat, comme l'interdiction d'épandre des pesticides autour des ruisseaux, mais aussi à une échelle individuelle, par l'évolution de la demande chez les consommateurs.

Questions :

M. Jacky BORTOLI, Adjoint à la Ville de Grigny, a soulevé deux questions. La première portait sur le choix de l'osmose inverse : pourquoi faire ce choix quand d'autres opérateurs ne choisissent pas ce procédé ? La seconde question consistait davantage en une interpellation sur le caractère unilatéral de la prise de décision du SEDIF concernant ce projet, sans en discuter avec les autres opérateurs de l'eau et régies de la région. Il a conclu en interrogeant le SEDIF sur l'organisation d'un Grenelle de l'eau à

l'échelle de l'Île-de-France.

M. Jean-Claude OLIVA, Coordonation Eau, a dénoncé ce qu'il considérait être un manque de sincérité de la part du SEDIF. Il a apporté sa propre réponse aux questions posées précédemment. Sur la qualité de l'eau, il a reproché au SEDIF de ne pas avertir qu'à la sortie de l'OIBP, l'eau allait être mélangée à une eau nanofiltrée, conventionnelle, contenant des sels minéraux, mais également des polluants. L'eau fournie ne sera donc pas entièrement dépolluée, pure. Il a également désapprouvé l'argument de l'immédiateté emprunté par le SEDIF pour justifier son projet, puisque ce dernier ne sera mis en œuvre que dans dix ans. Enfin, il a tenu à nuancer l'idée de pollution diffuse dure à traiter en amont en affirmant que la régie Eau de Paris réalisait une analyse continue de l'eau et s'était rendue compte que la teneur en polluants évoluait en fonction des périodes d'épandage des agriculteurs, ce qui permettait donc de cibler la prévention des pollutions et l'accompagnement des pollueurs. Il a demandé au SEDIF pourquoi une telle solution n'était pas privilégiée.

M. Yann BRUNO, a donné son avis sur le projet en affirmant que le caractère curatif de ce dernier le rendait inéluctable aux yeux des populations, alors qu'il ne semblait pas l'être en réalité.

Mme Georgette TRUMAN, Habitante de Grigny, est intervenue sur la question du pouvoir d'achat à Grigny qui est cruciale. Le coût pour la facture des usagers est trop important compte tenu de la précarité des populations.

Mme Anne BROCHOT, Habitante de Grigny, a cherché à connaître l'impact du projet sur la biodiversité, alors même que celle-ci est en danger. Elle a également demandé si le SEDIF prenait en considération la jeunesse, très impactée par ces sujets, au risque que cela provoque des contestations comme celles de Sainte-Soline.

Réponses :

M. Eric REQUIS, Directeur général adjoint du SEDIF, a d'abord répondu à la question du pouvoir d'achat et l'augmentation de 30 à 40 centimes de la facture d'eau des usagers. Il a souligné que le SEDIF avait mis en place un programme d'accompagnement des usagers en difficulté pour payer leurs factures.

M. Arnold CAUTERMAN, Directeur général des services techniques du SEDIF, a souligné que de nombreux opérateurs de l'eau, comme SUEZ ou Eau de Paris, essayaient aussi de tester la filtration sur membrane, et donc que le SEDIF n'était pas le seul. Il a rappelé l'importance du contexte, notamment le fait que l'usine d'Eau de Paris correspondait à une logique locale particulière. Il a répondu au reproche fait sur l'argument de l'immédiateté, en disant que court terme et moyen terme se confondaient dans ce type de domaine.

M. Eric REQUIS, Directeur général adjoint du SEDIF, est revenu sur la question de la précarité. Il a insisté sur le fait que le SEDIF était attentif aux coûts du projet pour les habitants. Il a rappelé que Grigny n'était

pas sur le territoire du SEDIF, et que la commune n'était donc pas impactée à ce niveau. Il a réitéré ses propos sur le programme du SEDIF envers les familles les plus démunies pour payer leurs factures et les amener à changer leurs habitudes afin de maîtriser leur consommation.

M. Philippe RIO, Maire de Grigny, a répondu en insistant sur la nécessité d'attendre et d'échanger. Il a reproché au SEDIF de provoquer des craintes et des frayeurs chez les usagers en utilisant des mots techniques dans le débat. Si le porteur de projet insiste sur la nécessité de ne pas opposer curatif et préventif, cette opposition semble pourtant évidente, selon M. le Maire, dans la mesure où le projet présenté est entièrement centré sur le curatif. En outre, il a expliqué que si Grigny n'était effectivement pas située sur le secteur du SEDIF, la question des interconnexions restait présente. Ces dernières années, le coût de la vie augmentant à Paris et en petite couronne, les populations se sont déplacées dans des communes situées en deuxième couronne, comme Grigny. Par conséquent, si le prix de l'eau du SEDIF augmente, ce phénomène peut s'amplifier.

M. Régis TAISNE, Chef du département « cycle de l'eau » à la FNCCR, dans la continuité des propos de **M. RIO**, a expliqué que les actions du SEDIF ont un impact sur tous les autres territoires qui seront amenés à remettre en question leur confiance dans leur propre eau potable. Ces territoires voisins pourront se retrouver dans l'obligation d'adopter une telle technologie alors même qu'ils n'en auront pas tous les moyens.

Questions :

M. Lamine CAMARA, Habitant de Grigny, a suggéré que l'eau, en tant que bien commun, devait être entièrement nationalisée et écartée des lois du marché, notamment au vu de la rareté de la ressource et des conflits qui pouvaient en découler.

M. Ganesh DJEARAIYJN, Habitant de Grigny, est revenu sur plusieurs éléments : le fait que l'eau soit un bien commun, l'augmentation des prélèvements en eau dans les rivières de 15 à 20% du fait du projet, ou encore l'augmentation de la consommation d'énergie, et *in fine* de la facture des usagers. Il a reproché au SEDIF de proposer ce projet, alors même que le projet d'usine pilote d'Arigny a été refusé par le préfet pour des raisons environnementales. Il a dénoncé le poids des lobbies, et notamment VEOLIA, qui contribuent à faire de l'eau un bien économique, soumis aux lois du marché et de la finance.

Réponses :

M. Arnold CAUTERMAN, Directeur général des services techniques du SEDIF, a répondu que l'eau était déjà considérée comme un patrimoine commun par la loi. Il a rappelé que le SEDIF investissait déjà dans des programmes de prévention, comme le programme « Terre & Eau » qui consiste à aider les agriculteurs à se convertir à l'agriculture biologique.

M. Eric REQUIS, Directeur général adjoint du SEDIF, a ajouté qu'un service public de l'eau accessible à

toutes les populations est un objectif et un enjeu partagé par chaque acteur de l'eau, y compris le SEDIF. Il a expliqué que la différence entre les factures d'eau de différentes régies dépend de choix de gestion.

M. Philippe RIO, Maire de Grigny, a dénoncé la position des institutions financières internationales que sont le FMI, la Banque Mondiale, et le Forum mondial de l'eau, qui exercent une pression sur la ressource et encouragent le développement d'un lobby de l'eau. Il a rappelé que sur son territoire le prix de l'eau est de 40 centimes, contre 75 sur le secteur du SEDIF.

M. Régis TAISNE, Chef du département « cycle de l'eau » à la FNCCR, a répondu à la remarque sur la nationalisation de l'eau en expliquant qu'il ne s'agissait pas d'une bonne solution dans la mesure où l'échelle locale est la plus importante pour ces questions. En effet, les ressources locales ne sont pas les mêmes, les quantités sont différentes. Il faudrait donc privilégier une gestion et une politique de l'eau adaptée à chaque territoire. La sobriété est un enjeu qui doit être respecté par tous mais une gestion locale semble indispensable.

Mme Agnese BERTELLO, Présidente de la Commission particulière du débat public, a remercié les intervenants et les participants. Elle les a invités à rejoindre une autre salle pour inscrire sur des posts-its leurs avis, questions et recommandations.